

Metz, le 21 décembre 2018

## COMMUNIQUE

### Que faire de son sapin de Noël après les fêtes ?

Metz Métropole propose 2 solutions pour valoriser son sapin de Noël après les fêtes :

- **Le dépôt en déchèterie** : les sapins seront broyés puis transformés en compost.
- **L'apport sur des lieux de dépôt définis dans les communes de La Maxe, Rozérieulles, Pouilly, Moulins-lès-Metz, Jury, Noisseville, Chieulles et Laquenexy**. Les habitants sont invités à déposer leur sapin sur les 9 points de dépôt mis en place (informations ci-après). Ils seront ensuite broyés pour être utilisés en paillage dans les espaces verts.

Les habitants qui ne peuvent pas se déplacer pourront déposer leur sapin sur le bord du trottoir durant tout le mois de janvier, aux heures et jours de collecte des ordures ménagères.

Attention : les sapins ne doivent pas dépasser 1m50.

RAPPEL : brûler des déchets à l'air libre, de quelque nature qu'ils soient, est **INTERDIT** et contribue à dégrader l'environnement (y compris les déchets verts).

### Pourquoi recycler son sapin ?

Les sapins collectés avec les ordures ménagères sont incinérés dans l'usine de valorisation d'HAGANIS. Les déchets verts sont composés d'eau, leur combustion nécessite donc plus d'énergie que celle des ordures ménagères. Pour économiser cette énergie, il est donc préférable de valoriser son sapin autrement. Transformer les conifères en compost ou en broyat est donc plus écologique. Le compost sera utilisé comme fertilisant naturel et le broyat servira au paillage des espaces verts des communes.

## Les points de dépôt :



Cette année, 8 communes participent à la collecte de sapins organisée par Metz Métropole. Les habitants sont invités à déposer leur sapin naturel, sans décoration, ni sac à sapin, sur les points suivants :

- **La Maxe**, parking du complexe sportif, rue de la Vacquinière, du 2 au 15 janvier,
- **Moulins-lès-Metz**, parkings du Petit Saulcy ou du gymnase Louis Armand, du 2 au 13 janvier,
- **Rozérieulles**, parking de la salle du Longeau, avenue des Champs, du 2 au 13 janvier,
- **Pouilly**, parking de la salle de sport, place Mahire, du 3 au 13 janvier,
- **Chieulles**, près de la chapelle, 39 rue de la Chapelle, du 7 au 13 janvier,
- **Noisseville**, parking du city stade, voie Romaine, du 29 décembre au 15 janvier,
- **Jury**, à l'atelier municipal, 5 rue des Jardins, du 29 décembre au 15 janvier,
- **Laquenexy**, parking de la salle des Fêtes, du 26 décembre au 16 janvier.

Pour toute information, la Direction du Cycle des Déchets de Metz Métropole est à disposition des habitants du lundi au vendredi de 8h à 18h au 03 87 20 10 10 ou par mail à :

[qualitedechets@metzmetropole.fr](mailto:qualitedechets@metzmetropole.fr)

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://www.twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole)

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)